



Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 17 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire urgente suivante à Madame la ministre de la Protection des consommateurs et à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

À l'heure où de nombreuses personnes, parmi lesquelles un grand nombre de mineurs, fréquentent quotidiennement des plateformes de distribution de jeux vidéo en ligne, la sécurité des environnements numériques de loisir représente un enjeu majeur pour la protection des citoyens.

Malgré les dispositifs de protection mis en place par les opérateurs, des acteurs malveillants sont récemment parvenus à exploiter la confiance accordée à l'un des grands distributeurs de jeux en ligne pour y introduire des logiciels conçus à des fins d'espionnage et de vol de données. Concrètement, le FBI mène actuellement une enquête dans le cadre de laquelle plusieurs jeux vidéo contenant des logiciels malveillants ont été identifiés. Ces titres, bien que fonctionnels en apparence, servaient en réalité de chevaux de Troie destinés à infecter les systèmes de leurs utilisateurs. Les faits couvrent une période allant de mai 2024 à janvier 2026. Le FBI invite les victimes potentielles à se manifester via un formulaire officiel accessible en ligne. Bien que la majorité des jeux incriminés ait depuis été retirée de la plateforme, deux titres demeurent à ce jour encore accessibles au téléchargement.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre et à Monsieur le ministre:

- Le gouvernement envisage-t-il de publier une alerte publique à l'intention des résidents, afin d'éviter que les deux jeux encore disponibles ne continuent d'être téléchargés sur le territoire national ?
- Vers quelles autorités les personnes potentiellement affectées résidant au Luxembourg peuvent-elles se tourner ? Existe-t-il des entités nationales compétentes pour les accompagner, ou les victimes sont-elles contraintes de s'adresser directement aux autorités américaines ?

Ben Polidori

Député